

30.03.2010 – 09:00 Uhr

L'initiative «Protection contre le tabagisme passif» aboutit

Berne (ots) -

Les Suissesses et les Suisses veulent des règles de protection conséquentes, uniformes à l'échelon national, contre le tabagisme passif. En dix mois à peine, plus de 120'000 signatures ont été récoltées pour l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif». La certification des signatures est dans sa phase finale.

«La rapidité avec laquelle les signatures nécessaires ont été récoltées montre à quel point la population souhaite une réglementation uniforme pour toute la Suisse», nous dit Otto Piller, membre du comité d'initiative et président de la Ligue pulmonaire suisse. La loi fédérale qui entrera en vigueur le 1er mai 2010 ne protège qu'insuffisamment les employés et les clients des établissements de la restauration: les établissements dont la surface est inférieure à 80 m² peuvent rester fumeurs, et les fumoirs avec service sont autorisés - le personnel de service pouvant être exposé jusqu'à huit heures par jour au tabagisme passif, nocif pour la santé. Seuls 14 cantons connaissent des réglementations plus conséquentes que la loi fédérale. L'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» veut faire de l'ordre parmi les réglementations cantonales trop disparates. Voici ce qu'elle demande:

- Que les espaces fermés accessibles au public, tels que restaurants, bars, écoles et hôpitaux, soient sans fumée.
- Que tous les lieux de travail en espace fermé soient sans fumée.
- Que la même réglementation soit appliquée dans toute la Suisse.

Des fumoirs pourront être aménagés, à condition qu'il n'y soit pas servi de consommations.

Cette initiative a été lancée au printemps 2009 par l'Alliance «Protection contre le tabagisme passif», qui regroupe plus de 50 organisations issues des milieux de la santé, de la médecine, de la prévention, de la protection des travailleurs/euses et des consommateurs/trices, de la jeunesse ou des parents. Sitôt que la certification des signatures sera terminée, l'initiative sera déposée à la Chancellerie fédérale.

Contact:

Secrétariat général Alliance
«Protection contre le tabagisme passif»
c/o Ligue pulmonaire suisse
Cornelis Kooijman
Tél.: +41/31/378'20'49
Tél.: +41/31/378'20'38 (direct)
Internet: www.sansfume-e-oui.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100600785> abgerufen werden.